

Année universitaire 2010-2011

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions de la séance du 3 décembre 2010

- I. Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2010.
- II. Réflexion sur la composition de la Commission sociale d'établissement
- III. Habilitations de diplôme, étape mi-parcours : demandes d'aménagement
- IV. Protocole d'accord sur la formation des maîtres dans l'Académie de Paris
- V. Ouverture de l'offre de formation aux publics en reprise d'étude (Formation tout au long de la vie).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes COTTEGNIES, HAUSBEI, LE MAITRE, SALAZAR ORVIG, SAVIGNAC, TANANT et VAN PRAET.

Collège IATOS : Mmes AIT-ATMANE et BONNEFOIS.

Représentants étudiants : Melles HAFTMAN, RODRIGUEZ et THOURY.

Personnalités extérieures : -

Invités : Mmes NOBLINS-BLANC et WOLF
MM. CAVALLO et HAMON.

ABSENTS : Mmes BASILIEN-GAINCHE, CHALAYE, BOYER
Melles AKERMOUN, DU FAYET DE LA TOUR,
LEIVA, MARCHAND, MARTY, MORAND et
STRAUSS.
MM. DELON, FAISSOIL, ROKVAM, ROLLAND,
PERROT, SCHMIDT, et SYLVESTRE.

EXCUSE(E)S : Mmes BRUN, FRANTZ, GRANDAMY, JOSSE, MANESSE
et SAVIGNAC
Melle RUHL DESTREE
MM. DAROS et THOMAS.

PROCURATIONS : Mme SALAZAR ORVIG pour MM. FRAISSE et LAMBERT,
Mme VAN PRAET pour M. THOMAS et Mme BRUN, Mme
LEMAITRE pour M. FRAISSE, Mme HAUSBEI pour Mme
JOSSE, Melle RODRIGUEZ pour Melle RUHL DESTREE et
M. DAUBRESSE

PROCURATIONS :
EN FIN DE SEANCE Mme HAUSBEI pour Mme VAN PRAET (à partir de 12 hs)

I. APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES 15 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE

- CR du 15 octobre : approuvé à l'unanimité, moins les voix de 3 conseillers ne prenant pas part au vote ;
- CR du 5 novembre : approuvé à l'unanimité, moins les voix de 5 personnes ne prenant pas part au vote

II. COMPOSITION DE LA COMMISSION SOCIALE D'ETABLISSEMENT

La proposition vise à augmenter la représentation étudiante et des associations.

Le nombre des représentants étudiants passerait à 5 (la VPE, 3 élus du CEVU et 1 élu du CA), Celui des associations étudiantes, à 3.

La composition de la CSE s'établirait donc comme suit :

- la VP CEVU
- 1 élu enseignant du CEVU
- 1 élu administratif du CEVU
- la VP étudiant
- 4 élus étudiants (4 du CEVU, 1 du CA)
- la responsable administrative du Bureau de la vie étudiante
- le directeur du CROUS (ou son représentant)
- les assistantes sociales en fonction à Paris 3
- 1 représentant par mutuelle étudiante
- 3 représentants d'associations étudiantes différentes, domiciliées à l'université et désignées par le CEVU ;
- le directeur de la maison des initiatives étudiantes (ou son représentant).

Approuvée par le CEVU à l'unanimité, cette composition sera soumise à la Commission des structures, puis au CA.

III. HABILITATION DE DIPLOMES – ETAPES MI-PARCOURS

La durée de l'habilitation est maintenant de 5 ans, et non plus de 4. Par ailleurs, la procédure d'habilitation est désormais étalée sur 2 ans au lieu d'un : une année pour l'AERES, une autre ensuite pour la DGES-IP.

Les demandes de création ont déjà été examinées. Reste à examiner le cortège des modifications mineures autorisées dans le cadre du mi-parcours et réalisées à échelle interne. Ces modifications ne doivent pas entraîner d'augmentation du volume horaire, ni, corollairement, du coût de la formation. Elles doivent par ailleurs prendre en compte la gestion des redoublements et les grilles de correspondance qui font l'articulation entre l'ancien et le nouveau cursus.

L'attention est appelée sur la somme de travail que représentent, du point de vue d'Apogée, ces modifications à première vue mineures. Des changements d'ECTS représentent par exemple une modification en profondeur de l'arborescence et nécessitent une charge de travail très importante.

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Plusieurs thématiques président aux demandes de changement :

- modification d'ECTS et de coefficients ;
- changements d'intitulés d'enseignement ;
- restructuration des enseignements.

Présenté en séance et joint en annexe à ce compte rendu, un document Powerpoint présente les modifications demandées, diplôme par diplôme, dans le cadre des thématiques énoncées ci-dessus.

Catherine Bonnefois rappelle que ces modifications, apparemment anodines, nécessitent souvent une remise à plat des arborescences, des versions d'étape et parfois, des règles de calcul. En LEA par exemple, il y a 36 versions d'étape à modifier, en raison du nombre des combinaisons de langue. Il faut en outre conserver l'historique de l'offre de formation, pour pouvoir prendre en compte les résultats de l'étudiant dans l'année d'étude où il se trouvait, sachant que l'on ne peut pas créer dans Apogée de lien de correspondance EC-UE et que cet historique devra être établi manuellement. Au total, le nombre d'heures de travail estimé pour la prise en compte de toutes les modifications demandées est de 3269.

La modélisation doit être parfaitement faite dès le départ et la gestion des résultats doit être pensée au moment de la conception du diplôme, ni postérieurement, ni indépendamment de celle-ci. Si cette conception est bien faite au départ, la saisie n'est pas compliquée.

Tout cela arrive à un moment où la réorganisation va modifier la marche des choses, réorganisation dont les contours demeurent à ce jour incertains : qui fera quoi ? Les IP incomberont-elles aux futurs départements, aux futures UFR, au Bureau des enseignements transversaux ?

Barbara Lemaître souligne que les demandes de l'UFR Cinéma, qui consistent en l'intégration de 2 CM dans des UE déjà existantes, sont peu cohérentes au plan pédagogique et sont donc à reprendre.

La Médiation culturelle, expose Annie Van Praet, souhaite revenir sur le tirage au sort de sujets d'épreuves mis en place pour limiter le nombre de celles-ci et demande pour ce faire la transformation d'EC en UE distinctes les unes des autres.

Les modifications demandées par la LEA, qui visent à rétablir l'égalité entre les langues A et B, sont pertinentes, remarque Kerstin Hausbei et ne doivent pas attendre les nouvelles maquettes.

Le problème n'est pas le logiciel Apogée, comme certains le pensent, note Bruno Cavallo, en réponse à une question d'Emmanuelle Savignac. S'il y a problème, ce dernier n'a pas pour source le logiciel, mais un défaut dans la conception du diplôme, qui fait que certains aspects de ce dernier n'ont pas été pris en compte en temps et en heure. Il arrive en outre que la

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

formation donne l'impression d'avoir été davantage pensée en fonction des enseignants que des étudiants.

Le CEVU vote ensuite sur les demandes présentées, diplôme par diplôme, en associant à ses votes les recommandations ci-dessous énoncées :

▪ **Licence de Médiation culturelle :**

Préconisations :

- indiquer aux étudiants les tableaux de correspondance pédagogique entre ancien et nouveau dispositif pédagogique ;
- rechercher avec la Scolarité des solutions d'aménagement qui permettront d'éviter une refonte de la maquette difficile à réaliser pour le moment ;
- mentionner dans les nouveaux intitulés : « stage non obligatoire ».

VOTE : 13 pour, 7 abstentions.

▪ **Licence LEA** - sur le principe de l'équilibre entre langue A et langue B : pour 16, abstentions : 3. Les changements devront se faire avant le 1^{er} juillet, date d'ouverture de la campagne d'inscription 2011-2012 ;

- sur l'insertion d'un CM Espagne / Amérique latine : 11 pour, 8 abstentions, 1 contre ;
- Suppression de l'enseignement « CLE » au 1^{er} semestre : 11 abstentions, 9 contre ;
- Suppression du soutien linguistique : 17 contre, 4 abstentions ;
- Passage TD en CM : oui (pas de vote).

▪ **Master LEA – Traduction juridique et financière**

VOTE : 12 pour, 7 abstentions.

▪ **Master LEA – Langues et affaires économiques internationales –**

Parcours *Management des projets internationaux*

L'augmentation des coûts de est compensée par la taxe d'apprentissage et les prises en charge assurées par le référentiel.

VOTE : 13 pour, 7 abstentions

▪ **Master LEA – Langues et affaires économiques internationales –**

Parcours *Négociation commerciale internationale*

Le travail découlant du changement d'intitulés d'enseignement est estimé à 45 heures. Tout devra être terminé pour le 1^{er} juillet au plus tard (date d'ouverture de la campagne d'inscription 2011-2012).

VOTE : 12 pour, 8 abstentions.

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

▪ **Master LEA – Langues et affaires économiques internationales –**

Parcours *Gestion et marketing franco-allemands*

Proposition : modifier les coefficients mais pas les ECTS, ce qui permettra d'alléger la charge du travail sur Apogée.

VOTE : 20 pour, 1 abstention.

▪ **Licence Cinéma-audiovisuel**

- création de 2 CM dans des UE déjà existantes (problématique, donc proposition : créer 2 UE indépendantes) : 17 contre, 3 abstentions.

- changement d'intitulé « Cinématographie » : 11 abstentions, 9 contre.

▪ **Licence LLCE Espagnol**

Proposition : changer les ECTS et pas les coefficients (moindre charge de travail sur Apogée).

VOTE : 20 pour, 1 abstention.

III. PROTOCOLE D'ACCORD FORMATION DES MAITRES

Auparavant, l'IUFM reversait aux Universités la part qui leur revenait pour les cours que les étudiants suivaient chez elles. Dorénavant, les étudiants ne sont plus inscrits dans les IUFM, mais dans une université précise, Paris IV en l'occurrence à Paris. La convention proposée met en place le reversement dû à Paris 3 pour les cours que les étudiants d'autres universités suivent chez elle.

VOTE SUR LA CONVENTION PROPOSEE : 19 pour, 2 abstentions.

IV. OUVERTURE DE L'OFFRE DE FORMATION AUX PUBLICS EN REPRISE D'ETUDES

L'idée du projet est d'ouvrir les enseignements, UE ou EC, à des publics adultes, sans perspective de validation mais avec évaluation de l'enseignement suivi

Aucun cadre n'existe jusqu'à présent pour ce type de demande et de public, lequel dispose d'un D.I.F. (droit individuel à la formation).

A terme, il faudrait réfléchir à un code spécifique pour ces étudiants, précise Catherine Bonnefois.

Cette demande, note Bruno Cavallo, répond à la demande récurrente de publics « auditeurs libres », qui veulent non seulement assister à des cours mais aussi pouvoir disposer d'un certificat.

VOTE : pour à l'unanimité.

La secrétaire de séance

La vice-présidente du CEVU

F. NOBLINS-BLANC

A. SALAZAR ORVIG